

ARRANGEMENT DE LA HAYE

CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

**DEMANDE D'INSCRIPTION
D'UN CHANGEMENT DE TITULAIRE****IMPORTANT**

1. La présente demande doit être signée par le titulaire (le cédant) ou son mandataire. Elle peut également être signée par le nouveau propriétaire (le cessionnaire) à condition qu'elle soit accompagnée d'une attestation établie par l'autorité compétente de la partie contractante du cédant selon laquelle le nouveau propriétaire semble être l'ayant cause du titulaire.
2. Si la présente demande concerne un changement **total** de titulaire, tel que prévu à la rubrique 6.a), ce formulaire peut être utilisé pour demander l'inscription d'un changement de titulaire de **plusieurs** enregistrements internationaux au nom du même titulaire
3. Si la présente demande concerne un changement **partiel** de titulaire, tel que prévu à la rubrique 6.b), ce formulaire peut être utilisé uniquement pour demander l'inscription d'un changement de titulaire à l'égard d'**un seul** enregistrement international.
4. En vertu de certaines législations nationales ou régionales, il existe des situations dans lesquelles l'inscription d'un changement partiel de titulaire n'est pas autorisée. Par exemple, dans certains ressorts juridiques, une série de dessins ou modèles industriels est réputée constituer un dessin ou modèle industriel unique, ce qui signifie que tous les dessins ou modèles de cette série sont protégés comme un tout et n'acquièrent pas la protection de manière indépendante. De plus, lorsque la législation prévoit un système de "dessin ou modèle similaire" ou de "dessin ou modèle connexe", les dessins et modèles industriels enregistrés en vertu de ces conditions particulières ne peuvent être cédés que tous ensemble au même moment. Par conséquent, un changement de titulaire qui ne satisfait pas à certaines exigences de la législation nationale ou régionale peut faire l'objet d'un refus des effets de l'inscription d'un changement de titulaire par la partie contractante concernée, conformément à la règle 21*bis*.1) du règlement d'exécution commun (se référer à la page "Procédures nationales ou régionales" sur le site Web de l'OMPI à l'adresse www.wipo.int/hague/fr/members/profiles/index.jsp).
5. Le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et la République de Corée avaient fait une déclaration en vertu de l'article 16.2) de l'Acte de Genève (1999) selon laquelle l'inscription d'un changement de titulaire au registre international est sans effet dans ces parties contractantes tant que les Offices de ces parties contractantes n'ont pas reçu les déclarations ou les documents précisés dans les déclarations respectives. Par conséquent, si le changement de titulaire concerne la désignation du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'OAPI et/ou de la République de Corée, le titulaire est tenu d'établir ces déclarations ou documents et de les présenter directement aux Offices concernés (se référer à la page "Procédures nationales ou régionales" sur le site Web de l'OMPI à l'adresse www.wipo.int/hague/fr/members/profiles/index.jsp).

Cette page de couverture ne doit pas être envoyée au Bureau international.

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN CHANGEMENT DE TITULAIRE

À remplir par le titulaire/nouveau propriétaire

Réservé au Bureau international

La présente demande contient le nombre suivant
de feuilles annexes :

Référence :

1NUMÉRO(S) D'ENREGISTREMENT(S) INTERNATIONAL(AUX)
(voir les notes 2 et 3 sur la page de couverture) Cocher cette case si une feuille supplémentaire
est utilisée.....
.....**2**NOM DU TITULAIRE (le cédant)
(tel qu'inscrit au registre international)

.....

3

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE (le cessionnaire)

a) Nouveau nom : le propriétaire est une (cocher une seule case)

 Personne physique – Nom de famille : Prénom : Personne morale – Dénomination officielle :

b) Adresse :

.....

c) Téléphone : Adresse électronique :

 S'il y a plusieurs nouveaux propriétaires, cocher cette case et utiliser une feuille supplémentaire, en indiquant les
renseignements demandés ci-dessus pour chaque nouveau propriétaire.**4**

ADRESSE POUR LA CORRESPONDANCE DU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

(lorsqu'il y a **plusieurs nouveaux propriétaires** avec des adresses différentes et qu'aucun mandataire n'est constitué, indiquer une
adresse pour la correspondance. Si aucune adresse pour la correspondance n'est indiquée, l'adresse de la personne dont le nom figure
ci-dessus sera considérée comme l'adresse pour la correspondance. S'il y a **un seul nouveau propriétaire** et qu'aucun mandataire n'est
constitué, cette rubrique ne doit être complétée que si l'adresse pour la correspondance diffère de l'adresse indiquée à la rubrique 3.b))

Adresse pour la correspondance :

.....

5

HABILITATION DU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

(En ce qui concerne chacun des critères d'habilitation a) à d) ci-dessous, indiquer la partie contractante ou les parties contractantes
correspondante(s). Si un point n'est pas applicable, indiquer "néant". Au point d), seule l'indication d'une partie contractante liée par l'**Acte
de 1999** pourra figurer. Lorsque l'habilitation découle d'un rattachement à une partie contractante qui est un État membre d'une
organisation intergouvernementale (Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ou Union européenne), cet État membre
ainsi que cette organisation intergouvernementale devront être indiqués (par exemple "France, Union européenne") en regard de chacun
des critères correspondants; lorsque l'habilitation découle d'un rattachement à un État membre d'une organisation intergouvernementale
qui n'est pas une partie contractante, seule l'indication de cette organisation intergouvernementale devra figurer.)

a) Nationalité :

b) Domicile :

c) Établissement industriel ou commercial effectif et sérieux :

.....

d) Résidence habituelle :

6 ÉTENDUE DU CHANGEMENT DE TITULAIRE (cocher a) ou b))

a) CHANGEMENT TOTAL DE TITULAIRE (le changement de titulaire doit être inscrit pour **toutes** les parties contractantes désignées dans le ou les enregistrements internationaux indiqués sous la rubrique 1, et pour **tous** les dessins ou modèles industriels compris dans ce ou ces enregistrements internationaux);

b) CHANGEMENT PARTIEL DE TITULAIRE

i) le changement de titulaire doit être inscrit pour les parties contractantes désignées indiquées ci-après (si aucune partie contractante n'est indiquée, il sera entendu que le changement de titulaire doit être inscrit pour toutes les parties contractantes désignées), et/ou

.....

.....

.....

ii) le changement de titulaire doit être inscrit pour les dessins ou modèles indiqués ci-après (indiquer uniquement leur numéro); si aucun dessin ou modèle n'est indiqué, il sera entendu que le changement de titulaire doit être inscrit pour tous les dessins ou modèles industriels :

.....

.....

.....

7 LANGUE DE CORRESPONDANCE

Le nouveau titulaire (le cessionnaire) peut choisir une langue de correspondance :

anglais espagnol français

8 SIGNATURE ET/OU SCEAU
(voir la note 1 sur la page de couverture)

a) Qualité du signataire (cocher la case qui convient) :

- | | |
|--|--------------------------|
| i) Titulaire (le cédant) | <input type="checkbox"/> |
| ii) Mandataire du titulaire (le cédant) | <input type="checkbox"/> |
| iii) Nouveau propriétaire (le cessionnaire) | <input type="checkbox"/> |
| iv) Mandataire du nouveau propriétaire (le cessionnaire) | <input type="checkbox"/> |

b) Nom :

c) Signature* et/ou sceau :

d) Date de la signature (jj/mm/aaaa) :

Nom de la personne à contacter, si nécessaire :

* Si le nouveau propriétaire est le signataire, une attestation de l'autorité compétente est requise. Par ailleurs, si le mandataire du nouveau propriétaire est le signataire, un pouvoir doit être remis.

9 CONSTITUTION D'UN MANDATAIRE PAR LE NOUVEAU PROPRIÉTAIRE (le cas échéant)

Le nouveau propriétaire constitue un mandataire au moyen (cocher la case appropriée) :

- du formulaire DM/7 annexé à la présente demande
- d'un pouvoir annexé à la présente demande

FEUILLE DE CALCUL DES TAXES

1. INSTRUCTION À L'EFFET DE PRÉLEVER SUR UN COMPTE COURANT OUVERT AUPRÈS DE L'OMPI
(si cette rubrique est complétée, il n'est pas nécessaire de compléter la rubrique 2 ci-dessous)

Par la présente, il est donné instruction au Bureau international de prélever le montant requis des émoluments et taxes sur le compte courant suivant ouvert auprès de l'OMPI :

Titulaire du compte : Numéro du compte :

Identité de l'auteur de l'instruction :

2. MONTANT DES TAXES; MODE DE PAIEMENT

Montant (144 francs suisses) × (par enregistrement international
indiqué sous la rubrique 1) **Total (francs suisses)**

Identité de l'auteur du paiement :

Versement sur le compte bancaire de l'OMPI
n° IBAN CH51 0483 5048 7080 8100 0
auprès du Crédit Suisse, CH-1211 Genève 70
Swift/BIC : CRESCHZZ80A

Références du paiement

jj/mm/aaaa

.....

Versement sur le compte postal de l'OMPI
n° IBAN CH03 0900 0000 1200 5000 8
Swift/BIC : POFICHBE

Références du paiement

jj/mm/aaaa

.....